



HAL
open science

Conseils municipaux d'enfants : une écoute sélective

Michel Koebel

► To cite this version:

Michel Koebel. Conseils municipaux d'enfants : une écoute sélective. " Parole d'enfant, oreille d'adulte ", colloque A.S.A.S.M.E.A, Nov 2005, Epernay, France. <hal-04927918>

HAL Id: hal-04927918

<https://hal.science/hal-04927918v1>

Submitted on 4 Feb 2025

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons CC BY-NC 4.0 - Attribution - Non-commercial use - International License

"Conseils municipaux d'enfants : une écoute sélective"
par Michel Koebel, sociologue

Introduction

Rapide présentation des travaux personnels effectués sur le sujet

Rapide description d'un conseil municipal d'enfants (CME)

Un conseil municipal d'enfants est une organisation initiée et dirigée par une collectivité territoriale, qui met en scène un groupe d'enfants résidant sur le territoire concerné et appartenant à une classe d'âge définie, et qui est organisée selon des modalités qui la fait ressembler plus ou moins à la collectivité qui l'a mise en place. Quel que soit le mode de désignation mis en œuvre (le plus souvent, il s'agit d'élections), ces enfants sont censés représenter l'ensemble des enfants de la classe d'âge et du territoire concernés. Les jeunes élus (ou volontaires) travaillent ensuite à divers projets qui les concernent, qui correspondent à des problèmes perçus par eux comme importants au sein de la commune, qui visent l'amélioration, par exemple, de la sécurité, de la propreté, de l'accès aux loisirs, de leur diversification, de l'offre d'espaces de rencontre. Certains autres problèmes sociaux (comme le racisme ou la pauvreté) peuvent être abordés sous la forme de projets humanitaires, de campagnes de sensibilisation, d'information. Tous ces projets sont travaillés en petits groupes sous la forme de commissions thématiques à l'image des modalités de fonctionnement du conseil municipal, mais sous la direction d'animateurs adultes qui sont soit des élus municipaux, soit du personnel municipal ou encore des animateurs embauchés pour l'occasion.

Caractérisation des discours qui accompagnent la mise en place des CME (notamment leurs objectifs)

Les discours qui viennent justifier la mise en place d'un conseil municipal d'enfants évoquent souvent l'idée de donner la parole aux enfants, de les écouter, parce qu'ils sont présentés comme ayant un regard neuf sur leur cadre de vie. La notion de citoyenneté est également au centre des discours, dans la perspective d'un apprentissage de la citoyenneté ou d'exercice de la citoyenneté. Bizarrement, on trouve quasi systématiquement aussi la volonté de dénier d'entrée de jeu toute récupération politique du dispositif et de se défier du « gadget » municipal. Je ne reviendrai sur la signification politique de ce type de discours seulement si vous le souhaitez au moment des questions (c'était le point central de ma thèse de doctorat).

Pourquoi les CME produisent une « écoute sélective » de la part des adultes ?

1) Les CME sélectionnent socialement les enfants

Les membres des CME étant désignés par la voie électorale, cela produit une sélection sociale de ses membres :

- du fait de canaux d'information privilégiés dans les milieux culturellement favorisés et dans les milieux proches de la mairie (élus, fonctionnaires municipaux...)
- du fait de l'auto-élimination de groupes sociaux culturellement défavorisés (comme cela se produit chez les adultes)
- du fait de la demande d'autorisation parentale préalable qui renforce - souvent involontairement - les chances d'élimination des enfants de parents étrangers ne maîtrisant pas la langue
- du fait du mode de désignation lui-même : les élections sont d'autant plus sélectives socialement que la taille de la commune augmente, c'est-à-dire qu'augmente le rapport entre le nombre d'électeurs et de candidats et le nombre d'élus. Quand les candidats deviennent nombreux pour un nombre faible de postes à pourvoir, cela profite inévitablement aux catégories sociales les plus favorisées

Certaines communes ont tenté de contrer ces effets de sélection sociale :

- en organisant les élections par quartier : comme on sait que très souvent les quartiers sont socialement typés, on favorise ainsi la diversité sociale et culturelle des élus dans le conseil
- plus rarement, en imposant des quotas d'élus provenant de milieux particuliers : enfants élus dans les centres sociaux, enfants représentant un IME par exemple

Mais globalement on aboutit tout de même à un profil d'élus socialement beaucoup plus favorisé que la moyenne des électeurs concernés. Cette sélection a des effets concrets sur les préoccupations défendues par les élus. De ce point de vue, les élus adultes qui ont organisé ces conseils d'enfants vont être amenés à écouter de manière privilégiée certaines catégories d'enfants.

2) Le type de fonctionnement et d'investissement dans les CME favorisent certains comportements et certaines enfants

Il suffit d'observer comment fonctionne un CME pour se rendre compte que les enfants qui ont déjà l'habitude de prendre la parole en public et ceux à qui convient un travail sous forme de réunion de discussion sont plus à l'aise que ceux qui ne correspondent pas à ce profil.

En effet, il ne suffit pas d'être élu, encore faut-il participer à de longues réunions qui s'ajoutent aux activités scolaires. La « réunion » est un type d'activité qui convient plus à certains enfants qu'à d'autres : certains jeunes élus voulaient « agir » et ne comprennent pas que l'action passe par de longues réunions (certains doivent penser de même à propos des colloques, mais je pense que la plupart d'entre eux ne sont pas venus aujourd'hui...).

Encore faut-il se déplacer pour venir aux réunions. Celles-ci ont généralement lieu dans les locaux de la mairie (ce qui paraît logique de prime abord), c'est-à-dire le plus souvent au centre ville, c'est-à-dire dans un quartier plutôt aisé, ce qui favorise certains enfants par rapport aux quartiers sensibles qui ont généralement été construits loin du centre ville (certains diront pour les cacher, les urbanistes et les élus diront qu'il n'y avait pas de place ailleurs pour du logement collectif). Ces enfants des quartiers, les plus éloignés, sont justement ceux dont les parents n'ont pas l'habitude de les véhiculer pour leurs activités : soit parce qu'ils n'ont pas de véhicule, soit parce que les activités extra-scolaires de leurs enfants ont lieu tout près de chez eux, soit parce qu'ils ne pratiquent aucune activité (une enquête que j'ai menée en Alsace a montré que les jeunes des quartiers sensibles sont ceux qui participent le moins aux activités de loisir organisés et sont aussi ceux qui se déplacent le moins loin quand ils en pratiquent).

J'ai vu ainsi des élus adultes s'interroger sur les raisons de l'abandon précoce des élus enfants issus de l'immigration ou issus de quartiers sensibles, sans trop se poser de questions sur les raisons de cet abandon. J'en ai vu aussi d'autres qui mettaient en place un ramassage en voiture pour pallier ce problème.

3) La période électorale

C'est au moment de la candidature ou du recensement des projets des élus que le foisonnement des idées est généralement le plus grand. Mais seule une partie des idées sera retenue pour la phase de réalisation. Ce choix, même s'il est apparemment laissé aux enfants, dépend largement du cadre imposé par les élus adultes et de ce que ceux-ci estiment acceptable de la part d'un enfant. Le processus qui conduit à sélectionner les projets et les faire entrer dans ce cadre est tel que les idées qui sortent de l'ordinaire et qui pourraient être gênantes pour le conseil municipal (celles qui pourraient remettre en cause le crédit que leur accorde la population qui le légitime) font l'objet de stratégies de mise à l'écart. A ce titre, les animateurs du conseil -qu'ils soient ou non des élus adultes- jouent un rôle fondamental dans le dispositif. Les échecs de certains projets sont souvent mieux acceptés par les enfants à cause de la proximité chaleureuse des animateurs qui *font corps* avec le conseil et avec ses projets. Par ailleurs, certains projets originaux sont suggérés par les animateurs adultes et attribués aux enfants pour valoriser et légitimer le CME, parce que les projets concrets représentent, à côté de la période des élections et de l'installation officielle du conseil, les principales occasions de forte médiatisation du conseil dans le bulletin municipal et la presse locale. Dans certains cas, cette attribution forcée a pour fonction de valoriser et légitimer une idée de l'équipe majoritaire : l'idée d'un enfant passe mieux en conseil municipal parce que la présence symbolique des enfants annihile toute opposition proprement politicienne. C'est d'ailleurs ce qui fait du CME un outil politique particulièrement intéressant : on peut légitimement dénier son enjeu politique sous prétexte de protéger les enfants. La démarche est efficace sur les plans médiatique et politique : critiquer un conseil d'enfants, c'est critiquer les enfants, et cela ne se fait pas.

4) Les enfants : naïfs et impertinents

L'enfant marque également sa présence par sa *spontanéité* et le *ton* qu'il emploie - deux caractéristiques que le sens commun lui attribue souvent -, qui vont de la *naïveté* jusqu'à l'*impertinence*, et qui tranchent avec les assemblées d'adultes. A propos des conseils d'enfants, les titres de certains articles de journaux traitant des CME sont évocateurs : les élus enfants seraient "le poil à gratter" des élus adultes, "le piment" du débat politique local, la voix qui vient "déranger" les élus adultes, les habitudes des adultes. Ils posent des questions que personne n'ose poser... Mais souvent on assiste à une *mise en scène* de cette spontanéité lors des séances plénières (les seules qui soient publiques), ce qui garantit une certaine *authenticité* au dispositif et parvient à séduire les plus dubitatifs et à attendrir les plus coriaces...

5) L'organisation interne d'un conseil municipal d'enfants révèle aussi l'empreinte plus ou moins forte des élus adultes qui le dirigent.

Les CME fonctionnent sur le modèle du conseil municipal : à travers des commissions thématiques. La *dénomination* de ces commissions de travail est un très bon indicateur. Il révèle souvent la mainmise adulte, que l'on peut constater soit par la reproduction des dénominations du conseil municipal officiel (commission des "affaires sociales" ou des "affaires scolaires"), soit par la volonté des élus adultes de *faire jeune* en acceptant la dénomination choisie par les enfants (commission "loisirs-récré", "vivons ensemble"), ou encore par leur volonté de traiter de sujets comme le racisme qui, par le biais des enfants, semblent moins politisés. La dénomination correspond rarement à une réelle appropriation de la structure par les enfants.

De manière générale, les élus enfants expriment rarement des revendications sur l'organisation même du conseil et sur les choix structurels qui l'animent et l'orientent. Quand elles existent, ces revendications concernent notamment la durée du mandat. La volonté de l'allonger est soutenue par les jeunes élus dont les dispositions ont été les plus adaptées à *tenir* longtemps dans la structure. Leur compréhension progressive des règles du jeu municipal (et du jeu particulier du CME) les fait revendiquer soit une augmentation de la durée du mandat, soit la création d'une structure identique ou proche destinée aux adolescents¹. D'autres revendications concernent les moyens financiers mis à disposition de la structure. La participation à des colloques peut favoriser un sentiment d'injustice de certains enfants élus, à travers les comparaisons qu'ils font entre communes et entre conseils (la taille de la commune et donc son budget y jouent un grand rôle). Cependant, on constate que la revendication du budget est plus symbolique que réelle. La gestion d'une enveloppe financière n'est quasiment jamais effectuée par les enfants eux-mêmes, et ils ne s'y intéressent d'ailleurs pas en règle générale.

¹ De nombreux enfants élus demandent, à l'issue de leur mandat, d'être pris en compte dans une structure. A l'issue d'une enquête auprès d'anciens élus, N. Rossini estime que cette demande peut être liée à la nature de la prise en charge dans les conseils municipaux d'enfants : si les anciens élus expriment la volonté de s'engager dans la vie publique, cela se traduit peu par un engagement réel dans d'autres instances (de type associatif par exemple). L'expérience du CME, du fait des modes de prise en charge et de légitimation des enfants, semble ainsi peu inviter à un engagement revendicatif ultérieur (Rossini, 1996).

6) La médiatisation du CME se fait par des enfants modèles

Certains enfants semblent mieux incarner que d'autres l'image que les élus adultes veulent donner du conseil à l'extérieur de la commune. Ainsi de nombreuses communes opèrent un choix parmi les enfants pour désigner ceux qui sont dignes d'être médiatisés. Il faut rappeler que les techniques employées pour désigner les membres du conseil, c'est à dire l'élection avec son système de candidature préalable, opère déjà un tri sélectif des enfants qui conduit à ne conserver que ceux qui ont un rapport positif à l'initiative municipale.

Par la suite, lorsque le conseil est en *représentation* à l'extérieur de la commune -dans le cadre par exemple d'un colloque-, les élus enfants s'identifient à leur commune d'origine à tel point qu'ils défendent l'ensemble des choix structurels que les élus adultes de leur commune ont fait à leur insu, la discussion prenant parfois des airs de débat idéologique où l'on voit par exemple s'opposer les partisans de l'élection d'un maire-enfant et du port de l'écharpe contre ceux qui refusent toute hiérarchisation interne dans leur conseil.

7) Les modes d'animation des CME sélectionnent les sujets abordés et les projets menés

Au sein même des groupes de travail, des commissions, les discussions et les projets sont souvent menés par l'animateur qui devient le centre de la communication et de la responsabilité : une étude de communication au sein du conseil de Pessac près de Bordeaux réalisée par Eric Siena, a montré que les compétences pédagogiques limitées des animateurs privilégient les échanges entre enfant et animateur plutôt qu'une discussion entre enfants élus; l'animateur est le leader du groupe, c'est lui souvent qui oriente les projets : « c'est l'animateur, leader incontestable et incontesté du groupe qui, par ses attitudes, ses remarques, ses mimiques, sa gestuelle, sa communication verbale ou non-verbale donne des accessits, valorise ou dévalorise une idée, un projet »².

² Siena E. (1998), *Le Conseil Municipal des Enfants de Pessac pour les élus et pour les électeurs*, mémoire de Maîtrise, Université de Bordeaux III (page 67).

Conclusion

A écouter les discours des élus souhaitant mettre ou ayant mis en place un conseil municipal d'enfants, on pourrait penser que tous se rassemblent derrière un souci commun de *promotion de la citoyenneté*. On retrouve d'ailleurs la notion de « citoyenneté » dans les discours de nombreuses autres politiques publiques, sans doute parce qu'elle permet de donner l'illusion de l'unité et de la neutralité politique. Mais derrière cet objectif apparemment commun se cachent des conceptions très différentes de la place de l'enfant dans la société. L'analyse des discours à propos des conseils, qu'ils soient produits à l'occasion de colloques, lors de l'inauguration de l'une de ces structures ou dans la définition même de ses objectifs au plan local, fait apparaître une première distinction entre le « futur citoyen » et le « déjà citoyen », entre « l'apprentissage de la démocratie » et « l'exercice de la démocratie », entre la « leçon de civisme » que *prennent* les jeunes élus de leurs aînés, ou celle qu'ils *donnent* aux élus adultes. Certains conçoivent le conseil d'enfants comme un compromis entre les deux. On laisse les jeunes élus réaliser des actions concrètes pour entretenir leur motivation, mais l'objectif principal reste de leur apprendre les institutions et les règles de la démocratie. Ou alors on conçoit l'enfant comme déjà capable d'avoir une vision pertinente de la ville - une vision, de surcroît, originale -, mais certaines phases de l'expérience servent tout de même de prétexte à l'apprentissage de règles formelles - au moment des élections -, ou de techniques de négociation - dans la phase de montage d'un projet par exemple. Quand les élus parlent d'« exercice » de démocratie ou de citoyenneté, cela peut signifier autant « exercer » un certain pouvoir que « s'exercer à » un pouvoir futur... Le plus souvent, dans les faits, le travail est conçu comme un apprentissage, mais on essaie de présenter les enfants comme des acteurs. Plusieurs élus exagèrent les qualités propres à l'enfance, que n'auraient pas ou plus les adultes.

Je crois que l'oreille de l'adulte est différente selon la conception de la place de l'enfant. Je crois que l'on peut dire que la parole de l'enfant n'existe pas en tant que telle dans le rapport enfant-adulte, et que la parole de l'enfant est construite par l'oreille de l'adulte, en fonction des objectifs qu'il poursuit en lui prêtant son oreille.